



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance : Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, François DORANGE, Nathalie LAURENT, Florence LE BOITE, Maryse MARTIN, Annie MEREL

Absents excusés : Bruno BASCHET, Cyril BECQUET, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Maria METAIS

Pouvoirs : Bruno BASCHET donne pouvoir à Michel BERTHELOT
Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Edouardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Marcelle FRADE donne pouvoir à Annick NOURRY
Maria METAIS donne pouvoir à Florence LE BOITE

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Annick NOURRY a été élue secrétaire.

Date de Convocation : 12/06/2018	Date d'Affichage : 12/06/2018
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 14
	Votants : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 Juin 2018 :

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler. Aucune remarque. Approbation à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie son Conseil.

2 – Délibération - SDESM – Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public, évolution des prestations :

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du SDESM il convient de prendre une nouvelle délibération comportant une modification de la formule « A » précédemment choisie, à savoir : Amélioration de prestations complémentaires par prise en charge des DT (déclaration de projet de travaux) et des DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) par le SDESM qui gère et pilote les opérations. Cotisation annuelle inchangée s'élevant à 9 592 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Approbation à l'unanimité.

3 – Délibération – Retrait de la commune d'Egreville du service de balayage géré par le SIVOM :

Monsieur le Maire confirme le choix de l'acquisition d'une balayeuse d'occasion. Les essais effectués par les agents des services techniques sur la commune (rues et sous la halle) sont satisfaisants. Cependant il convient de dénoncer le contrat nous engageant jusqu'au 31 Décembre 2018 entre la Société AUBINE et la commune. Un préavis de 3 mois est à respecter.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approbation à l'unanimité.

4 – Délibération – Autorisation du Conseil à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention de mise à disposition des locaux du relais d'assistantes maternelles :

Monsieur le Maire explique que suite au départ à la maison de santé, du médecin qui occupait les locaux au 54 rue des Fossés, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la CCGVL pour l'utilisation par le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles).

Quelques travaux de modifications de cloison et autres aménagements sanitaires sont à prévoir.

Les assistantes maternelles de l'association « O' com 3 Pommes » pourront également réintégrer les locaux dès Septembre.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Approbation à l'unanimité.

TOUR DE TABLE :

Monsieur HERAULT informe de la réunion de travail du vendredi 15 Juin concernant le devenir des fermes et des bâtiments ne correspondant plus aux engins agricoles et aux modes de cultures. Avec le concours du Cabinet RIVIERE-LETELLIER ainsi qu'avec la responsable de la Chambre d'Agriculture Madame Béatrice GUERARD, Messieurs Jean-Marie VILLETTÉ, Francis REINE, Quentin BOUCHER, différents points ont été abordés et seront intégrés au règlement du PLU.

A la demande de Monsieur le Maire, une réunion de travail concernant le Plan Local d'Urbanisme a été programmée le mardi 4 Septembre 2018 à 18h30 avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Une réunion publique d'information sur le futur PLU est fixée au samedi 8 septembre à 9h00 et l'après-midi sera réservé aux cas par cas, sur RV uniquement.

Madame SABOURIN donne lecture de l'ordre du jour du Conseil d'Ecole Dufet Bourdelle auquel elle s'est rendue le vendredi 15 Juin.

Elle informe le Conseil du départ d'une enseignante, Madame Dolly ARNAUD.

Les effectifs prévisionnels sont de 78 élèves répartis dans 3 classes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les tablettes IPAD commandées par la directrice de l'école maternelle, sans en avoir informé le Maire, sont toujours en mairie et que, comme l'a souhaité le Conseil Municipal lors du vote de la délibération modificative du 4 juin 2018, elles seront intégrées au budget investissement.

Madame la directrice a été informée à plusieurs reprises par mail de la décision du Conseil Municipal et que les IPad sont à sa disposition

Madame SABOURIN poursuit avec la Fête de l'Eté du 30 Juin prochain et demande la possibilité de renforcer la sécurité lors du défilé de la retraite aux flambeaux. En plus de la présence du policier municipal, elle demande la présence d'un agent technique. Elle a fait la démarche auprès du SDIS pour la présence de 2 pompiers selon leurs disponibilités.

Madame SABOURIN termine par un sujet déjà évoqué concernant le ring de boxe qui occupe une des salles du rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle, depuis plusieurs années. Le club de boxe a cessé toute activité depuis 2012.

Faut-il le conserver et le stocker dans un grenier ou le vendre à prix raisonnable à un Club ?

Une approche a été faite par le Maire auprès du Club de boxe de Nemours. Aucune réponse à ce jour.

Une photo sera prise afin de mettre le ring de boxe en vente sur internet.

Monsieur le Maire informe du remplacement du serveur informatique de la mairie, devenu obsolète. Un nouveau serveur a été installé par la société Promosoft. Le système de sauvegarde performant permet une meilleure sécurité des données.

Monsieur le Maire fait part du cas d'une commune qui a perdu l'ensemble de tout le travail saisi sur informatique depuis plusieurs années, suite à un piratage, par manque de sécurisation.

Monsieur le Maire fait part que le bureau de vidéo protection situé plein sud doit être climatisé pour un bon fonctionnement.

Monsieur LOUVET informe d'une réunion de ce jour concernant les travaux de la station d'épuration avec l'entreprise ARTELIA (bureau d'études chargé du suivi des travaux).

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, l'acquisition d'un terrain supplémentaire est à envisager.

Madame MARTIN a constaté la présence de personnes prenant des mesures dans le champ situé derrière chez elle. Ce champ appartient à une personne privée, la commune n'est pas concernée.

Monsieur BERTHELOT explique avoir été absent au CM du 4 Juin en raison de l'Assemblée Générale du SMETOM

Il confirme la fermeture du centre de tri de Pithiviers en 2021 en raison du doublement du volume de produits recyclables (emballages divers).

Monsieur BERTHELOT informe de la présence d'un stand du SMETOM à la Foire de la Saint-Jean à Nemours les 23-24-25 Juin 2018. La visite des municipalités est toujours fort appréciée par les responsables. Toute personne qui le souhaite sera la bienvenue.

Monsieur HERAULT profite du sujet pour demander confirmation à Monsieur BERTHELOT de la mise en place de containers « spécial verres » et « vêtements ». Ce dernier explique qu'en effet, le nombre est insuffisant. Il conviendrait de disposer de 4 bornes de collecte « verres » et 2 bornes de collecte « vêtements » supplémentaires. Le choix de l'emplacement des bornes « verres » est plus stratégique par crainte de bruit, bien que les containers soient insonorisés à cet effet.

Monsieur BERTHELOT précise que les poubelles enterrées représentent une baisse de 60% sur le coût de la collecte (moins de personnel, moins de manipulations). Seul inconvénient la crainte des problèmes de voisinage et de manque de civisme.

Monsieur le Maire lui demande quelles sont les subventions possibles.

Monsieur BERTHELOT lui répond que les travaux de terrassement sont à la charge de la commune et que c'est le Syndicat qui paye le container.

Madame LE BOÏTE demande quelques explications concernant les migrants domiciliés sur Egreville.

Monsieur le Maire explique avoir eu rendez-vous, il y a quinze jours, avec les responsables des 14

migrants originaires de différents pays. Ils ont été placés par le centre d'accueil de Champagne-sur-Seine. L'action humanitaire de la Croix Rouge s'est chargée de contractualiser leur placement.

Monsieur le Maire rajoute que ces migrants sont demandeurs d'asile et n'ont pas le droit de travailler. Il informe également qu'il n'a pas été informé de l'arrivée de ces personnes et qu'il n'a pas non plus été informé des adresses de ces personnes.

Madame BARDOUX se dit très satisfaite de l'entretien du square. Elle a constaté la présence de nombreux enfants avec leurs mamans.

Monsieur le Maire la remercie et précise qu'il adressera des félicitations aux employés des services techniques de la commune.

Madame BARDOUX demande comment faire pour ce qui est de l'entretien des trottoirs devant les nombreuses maisons non habitées de la Rue de la Poterne.

Monsieur le maire est conscient du problème mais que les produits désherbants ne sont plus autorisés. Il va en informer les services techniques.

Monsieur LOUVET déplore le nombre de sacs poubelles éventrés sur les trottoirs. Il demande s'il serait possible d'adresser un courrier aux propriétaires.

Monsieur PETIT fait le point des travaux en cours et à venir.

Bordure Route de Lorrez et Rue des Murs, carrefour de la coopérative, devant l'usine Roger.

Il précise que l'entreprise Jean Lefèvre va intervenir la semaine du 9 au 13 juillet pour la mise en place du plateau surélevé Route de Lorrez. Une déviation va être mise en place par Remauville pour faciliter les travaux.

La dernière tranche des travaux au cimetière va être réalisée.

Goudronnage de la raquette de la place de la Mardelle

Monsieur PETIT explique que la commune accompagnée par l'Agence Routière Territoriale a programmé l'installation d'écluses Route du Bignon et Rue Edmond Hubert pour essayer de réduire la vitesse excessive aux entrées de ville.

Monsieur LOUVET demande à Monsieur PETIT de ne pas oublier la demande de devis concernant la vanne au bassin de collecte des eaux pluviales rue des Menins.

Madame SABOURIN informe Monsieur PETIT qu'il s'est formé un trou assez conséquent en bordure de chaussée, Rue du Château d'Eau et lui demande d'aller vérifier.

Monsieur BERTHELOT interroge Monsieur PETIT au sujet de la bordure d'égout à l'angle de la route de Lorrez et de la rue des Vignes. Cela est de la compétence de la SAUR qui a été avertie et procèdera au remplacement dès que possible.

Madame NOURRY rapporte une demande de l'association de Chasse suite à l'assemblée générale du 9 juin dernier.

Le président souhaiterait pouvoir bénéficier de la remise en service du compteur électrique, déjà en place depuis de nombreuses années dans la cabane de chasse lieudit « Les Marronniers ». La société de chasse prendra à sa charge la consommation électrique.

Le président a également sollicité la possibilité d'entretenir les chemins par broyage de la végétation.

Concernant l'électricité, Monsieur le Maire demande à aller vérifier sur place, afin de s'assurer de la conformité de l'installation, avant toute autorisation.

Concernant l'entretien des chemins c'est un peu plus complexe car certains chemins ne sont pas du domaine communal mais de l'Association Foncière de Remembrement.

Le broyage est interdit jusqu'au 10 juillet. Cependant, selon les départements, les dates sont différentes et peuvent changer d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire reprend la parole avant de clôturer la séance et souhaite mettre à l'honneur Monsieur François DORANGE. Il le félicite en son nom et au nom du Conseil Municipal pour la réussite à son concours de professeur des écoles.

Monsieur DORANGE reçoit les applaudissements de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie son Conseil, souhaite de bonnes vacances à toutes et tous et lève la séance à 20 h 30.